

**PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.)
EN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE**

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Fille Garçon

Classe :

Enfant atteint d'allergie ou d'intolérance alimentaire.

Précisez :

Enfant atteint d'une autre pathologie nécessitant le cas échéant d'un encadrement spécifique (précisez)

Précisez :

La décision de révéler des informations médicales couvertes par le secret professionnel appartient à la famille qui demande la mise en place d'un PAI pour son enfant atteint de troubles de la santé évoluant sur une longue période. La révélation de ces informations permet d'assurer la meilleure prise en charge de l'enfant afin que la collectivité d'accueil lui permette de suivre son traitement et/ou son régime et puisse intervenir en cas d'urgence. Les personnels sont eux-mêmes astreints au secret professionnel et ne transmettent entre eux que les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

Je soussigné (père, mère, représentant légal) pouvant être joint au

demande pour mon enfant la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé à partir de la prescription médicale et/ou du protocole d'intervention du Docteur

n° de tel .

J'autorise que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans les établissements d'accueils : école, cantine, temps périscolaire, ALSH. Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements prévus dans ce document correspondants à l'ordonnance.

Étant informé(e) qu'il n'y a pas de médecin ou d'infirmier présents en permanence sur les Centres de Loisirs Sans Hébergement maternels et primaires, je demande, **en cas d'urgence**, et après appel du S.A.M.U. ou des pompiers, que les médicaments prescrits par le Docteur soient administrés à mon enfant par un personnel adulte présent, conformément au P.A.I.

Je suis informé(e) des conditions d'accueil et d'encadrement dans les structures collectives que sont les accueils de loisirs dont le personnel est médicalement non qualifié. Je suis conscient des risques liés à la pathologie de mon enfant et sollicite son admission en toute connaissance de cause.

Ceci tient lieu de décharge.

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité du document et des annexes. Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer.

Date et signatures du PAI :

Responsables
légaux de l'enfant

Responsables animation
périscolaire / ALSH

Équipe d'animation

AVIS DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR à remplir par le médecin de famille ou spécialiste

Je soussigné(e), , **médecin**, émet sur le fondement de mon diagnostic médical et, s'il y a lieu, sous réserve du respect du protocole panier-repas, un avis :

- Favorable Défavorable

À l'admission de l'enfant : dans les établissements d'accueils : école, cantine, temps périscolaire, ALSH, suite à la détection de l'allergie suivante :

- avec panier repas (+ goûter et collation éventuelle) sans panier repas
- avec prise des menus habituels avec éviction simple (lecture des menus par les parents)
- Avec des mesures spécifiques répondant sans mesures spécifiques
aux besoins de l'enfant (Restrictions/activités, déplacements, Rythmes aménagés...) et compatibles avec un accueil dans une structure collective.

Dans le cas de mesures spécifiques, précisez lesquelles :

DANS LE CAS D'UNE ALLERGIE OU INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE, JE PRÉCONISE :

- Que l'enfant mange à table avec d'autres enfants, sous la surveillance attentive d'un animateur
- Que l'enfant mange à la table des directeurs ou des animateurs
- Que l'enfant mange à une table isolée
- Autres observations :

Situations	Signes d'appel	Conduite à tenir
Dès les premiers signes, appeler le SAMU (15 ou 112 d'un mobile) et se conformer aux prescriptions du médecin urgentiste, prévenir les parents et le médecin. Noter la date, l'heure des signes et des médicaments donnés. Rester à côté de l'enfant.		

Fait à , le

Signature et cachet du médecin :

Prendre le PAI et la trousse d'urgence lors de tout déplacement hors de l'Accueil de Loisirs et de l'établissement scolaire.

Informations relatives à la mise en place du PAI.

I. Les parents s'engagent à fournir :

- la totalité des composants du repas, du goûter, en cas de sortie organisée à la journée, je m'engage à fournir un repas froid, dans un sac isotherme avec pain de glace et un goûter.
- les boîtages destinés à contenir les composants,
- L'ensemble de ces éléments est rassemblé dans un sac clairement identifié au nom de l'enfant et placé dans un contenant isotherme type glacière.

Les parents s'engagent à nettoyer et à entretenir le contenant, les boîtages et les ustensiles. Ils en assument la pleine et entière responsabilité.

II. Modalités pratiques

Le lavage des mains est indispensable avant chaque manipulation.

III. Réception

- Seule la personne désignée pour gérer le panier repas ouvre ou manipule le sac que le directeur de l'Accueil de Loisirs lui remet en main propre,
- L'ensemble des éléments constituant la prestation sera rassemblé dans un sac isotherme de type glacière.
- Le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant.

IV. Stockage

Dès l'arrivée dans l'établissement de l'accueil de loisirs, le sac isotherme sera placé dans un réfrigérateur dédié à l'accueil de loisirs.

V. Consommation

- L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille. Rien ne doit être donné comme complément ou ingrédients éventuels (sel, poivre, moutarde)
- Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué par la personne chargée de la gestion du panier repas dans un micro-onde uniquement utilisé pour les paniers repas
- Le nettoyage du micro-onde sera effectué par l'agent d'entretien de l'accueil de loisirs.

VI. Retour

L'ensemble des éléments constituant la prestation sera placé dans le sac isotherme et repris par la famille à la fin de la journée.